

Réunion du Conseil des Sages du 29 MAI 2018 à 20h30

Présents :

Membres du Conseil des Sages : Mesdames Geneviève CANO, Diane de SAINT LEGER.
Messieurs : Guy DEMICHEL, Jean HVOSTOFF, Jean-Pierre LARCHEVÊQUE, Michel LESIEUR, Constant PORTIGLIATTI, Pierre PRUNET.

Représentants la Mairie : Messieurs Yvan LUBRANESKI (Maire), Jean-Paul GRUFFEILLE (conseiller municipal, citoyenneté, référent du CDS), Alexandre VABRE (conseiller municipal, logement et développement durable).

Excusés : Messieurs Christian LEMAIRE, Jeannik MARCAULT.

Objet : Bilan de l'activité

Rue de Cernay : (Etude de la rue de Cernay par le CdS en février 2017)

Passages piétons:

Ceux-ci ont été repeints sur les anciennes marques.

Au niveau du centre équestre, au grand regret des Sages le passage piéton supplémentaire qu'ils préconisaient entre le N° 12 du trottoir côté pair et le N° 9-11 côté impair n'a pas été fait. Celui qui est en face du siège des « Tout-Petits » pour la traversée des randonneurs entre le chemin de la Vallée et de chemin de Moullecrotte a été repeint

Yvan demande que lors de la réfection de la couche de roulement au niveau du centre équestre, on parle de l'aménagement de sécurité et de la pertinence de diverses traversées.

Panneaux cavalier :

Ces panneaux doivent être installés rue de Cernay, pour indiquer aux automobilistes la présence d'un centre équestre et le risque de rencontrer des cavaliers. Ils sont budgétisés et commandés.

Ligne blanche continue :

Elle a été repeinte, mais les peintres ont parfois oubliés de la mettre en pointillée devant les portails. Des riverains s'en sont plaints au Maire. Celui-ci est vraiment désolé, mais pour rectifier il faudra attendre le prochain passage des peintres.

Etroitesse du trottoir niveau du N° 52.

Nous demandons à Yvan de rappeler à Marc PRABONNAUD , cette étroitesse du fait de la présence d'un poteau téléphonique et de l'aire de stationnement, ce qui interdit tout passage de fauteuil roulant et de poussette. Distance mur – poteau : 65 cm, et du poteau à l'aire de stationnement : 60 cm.

Yvan nous informe:

- que la réunion au niveau du département doit avoir lieu le 14 juin 2018 pour la modification du carrefour de la Bastille. Celui-ci sera surélevé pour casser la vitesse et comportera sûrement des feux. Les travaux devront commencer durant le 2ème semestre 2018, au plus tard le 1er semestre 2019.

- de la réfection hors agglomération de la D 40 entre PR 5+450 et PR 8+150 (entre Les Molières et Gometz) et de la D 838 entre PR 19+00 et PR 21+120 (entre Les Molières et Limours)

Intersection rue de Roussigny – rue de l'Etang (CdS du 13 avril 2018)

Yvan nous informe que :

- Lors de la réfection (prévue par la mairie) de la rue de l'Etang, le « STOP » va être déplacé et repositionné sur la portion de la rue de Roussigny côté ferme de Quincampoix. Les véhicules venant de la D 988, de la ferme d'Armenon ou de la ferme de Quincampoix devront marquer un stop pour

laisser la priorité aux véhicules venant de la rue de l'Etang et de la rue de Roussigny.

- Lors de cette réfection des chicanes vont être posées rue de l'étang, mobiles au début pour trouver la position adéquate de celles-ci. Le bord de la rue et le caniveau vont être étudiés pour progresser dans la diminution des risques d'inondation.

Un débat se fait sur le droit de circulation dans la portion de la rue de Roussigny entre la rue de l'Etang et la D 988. Yvan nous rappelle qu'après une âpre discussion entre les riverains et la mairie une dérogation non perpétuelle a été accordée aux riverains habitants rue de l'Etang – chemin des Valentins – rue de Roussigny – chemin des Ecoliers - Croix Valentin d'emprunter cette portion de rue.

Aménagement du bois du Paradou

La mairie nous a demandé de faire une étude sur l'aménagement du bois du Paradou – la Coquetière. Cet aménagement doit comprendre un parcours sportif, un parcours piétonnier et une zone archéologique autour des carrières de pierre à meule.

A la demande des Sages, des panneaux interdisant de déposer les déchets verts ont été installés (les excavations se trouvant dans la zone archéologique étant comblées par les déchets verts des riverains).

Actuellement cette étude (travail commun entre la Mairie, le Conseil des Sages et le conseil Municipal des Enfants) se limite à l'installation d'un parcours dit « de santé en accès libre » qui est subventionnable.

Après discussion entre les Sages, l'installation d'une balançoire est remis à l'étude car elle présente une certaine dangerosité si l'enfant n'est pas accompagné d'un parent et sera considérée comme ludique par le CNDS (centre national pour le développement du sport), donc non subventionnée. Yvan prend note de cette décision des Sages.

Un nouveau rendez-vous doit être prévu avec l'ONF pour savoir si un panneau d'accueil est obligatoire et pour finaliser le projet.

Yvan nous informe que :

- Le terrain de pétanque à l'emplacement élargi du terrain de sable (ancienne piscine de Broca) est prévu. Il a constaté en discutant avec les jeunes jouant au City Park que la mode de la pétanque revient.

- Un budget a été bloqué par le CM pour la rénovation de l'ensemble des allées du Paradou.

Grande Boucle de randonnée

Yvan remercie le CdS de son rapport sur le dossier fourni par la CCPL sur « le balisage de la Grande Boucle de randonnée entre Les Molières et Gometz-la-Ville ». Yvan a fourni au CCPL ce rapport qui a été apprécié. La restauration de ce balisage va bientôt commencer sous la direction du CCPL.

Questions de Constant:

- Le verger laissé actuellement à l'abandon (à gauche de la route vers Limours après l'entrée du chemin Vert) ne pourrait-il pas être réhabilité ?

Réponse d'Yvan : Ces parcelles ont des propriétaires. Il faut les consulter et avoir leurs accords avant tout projet. Si les propriétaires donnaient leur accord, on pourrait consulter des associations pour rénover ce verger, comme l'association Yvette Vallée en Transition.

Diane et Jean ont fait la même constatation : ce terrain qui comprend plusieurs parcelles semble être rogné progressivement.

- Suggestion de rétablir la fête de la Madeleine le 22 juillet ?

Agenda :

- Le 7 juin à 20h30 espace Target, réunion publique avec l'association Drapo sur les nuisances aérienne.

- Le 19 juin réunion publique espace Jean Racine à Saint Rémy-lès-Chevreuse : La boucle pédestre St Rémy – Boullay les Trous et la maison éco-mobilitéé.